

MAIRIE DE JAUNAC

COMPTE-RENDU DU C. MUNICIPAL DU 15 décembre 2023 à 18h30

Présents: Alain CLAUZIER, Jacqueline BABIN, Patrick BÖHLE, Thérèse COULON, Gloria TROMBETTA, Nicolas VANEL, Éric FONTANEL, François GINESTET, Robert NALPAS

Absent excusé : Philippe LEROY

Ordre du jour :

- Passage en M57
- Avenant convention prévoyance MNT- CDG07
- Convention mission SDEA
- Subventions diverses
- Travaux prévisionnels 2024
- Questions diverses

Mme Jacqueline Babin est désignée comme secrétaire.

▪ Passage en M57

La nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 doit s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024. Il convient de voter pour adopter ce nouveau référentiel dans sa version simplifiée en lieu et place de la M14

Vote : 1 abstention (T. Coulon) - 8 voix pour.

▪ Avenant convention prévoyance

La MNT qui gère le contrat de prévoyance de notre secrétaire a prévu d'augmenter le taux de cotisation des garanties collectives indemnités journalières et invalidité de 1,30% à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote : 1 abstention (T. Coulon) - 8 voix pour.

▪ Renouvellement convention avec le SDEA

Le SDEA apporte une mission de conseil et d'assistance technique à la collectivité dans le domaine de la voirie communale. La convention précisant ses modalités d'intervention doit être renouvelée tous les ans.

Son montant, calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune s'élèvera en 2024 à 343,75€ H.T.

Vote : 1 abstention (T. Coulon) - 8 voix pour.

▪ Subventions

Le CG 07, nous a accordé une subvention de 11 597€ dans le cadre du dispositif « atout ruralité » pour nos travaux de goudronnage et de déneigement réalisés en 2023.

▪ **Travaux 2024**

Deux devis ont été demandés pour réaliser les travaux d'enrochement nécessaires suite au petit éboulement de la route du Petit Lieu, auprès de SMB entreprise Berry (2640€ H.T.) et M.Bois (1950€ H.T.) Nous avons déposé une demande de prise en charge auprès de notre assurance dont nous attendons le retour

Un devis a été demandé également à l'entreprise Court pour l'exhumation des corps des tombes rétrocedées à la commune et leur inhumation dans une tombe réservée à cet effet. Son montant est de 2211,60€ H.T. Cette dépense sera budgétée en 2024 ;

Au vu de ces coûts une réflexion sur l'augmentation des tarifs des concessions est envisagée en 2024.

Une réunion des travaux sera programmée en début d'année 2024, en lien avec le SDEA, pour prioriser les différents travaux nécessaires sur la commune.

▪ **Divers**

➡ Recensement des habitants : du 18 janvier au 17 février 2024 ; M. le maire a nommé comme

- Coordonnatrice des opérations sur la commune, en lien avec l'INSEE : Jacqueline BABIN, décision validée par le conseil municipal 1 abstention (T. Coulon) – 8 voix pour
- Agent recenseur : Carla Crouzet, décision validée par le conseil municipal à l'unanimité

➡ Il faut proposer 2 emplacements sur la commune pour installer les nouveaux bacs de compostage obligatoires au 1^{er} janvier 2024. Le délaissé de Malafosse a été évoqué mais il faut que le CD 07 valide la rétrocession du terrain à la commune Une demande va être faite auprès de M. Sanial (SDEA)

➡ Nous allons changer d'adresse électronique, les boîtes mail Orange étant peu pratiques en termes d'archivage et de recherche des documents. Les boîtes mails seront désormais liées à Campagnol le nom de domaine de notre site Internet. Les nouvelles adresses seront diffusées mais les documents envoyés sur l'ancienne adresse continueront à nous parvenir pendant plusieurs mois.

➡ Modification des modalités de location de la salle polyvalente : A compter du 1^{er} janvier 2024 le tarif préférentiel habitant ne pourra s'appliquer qu'une seule fois par famille et par an. Cette décision a été prise à la suite de plusieurs demandes faites par des administrés pour le compte d'autres personnes qui ont engendré des difficultés administratives d'encaissement des locations.

Validation du conseil municipal : 1 voix contre (T.Coulon) – 8 voix pour

➡ Pour donner suite à la demande d'habitants de modifier l'emplacement de certains arrêts de bus, sur le CD 120 nous allons consulter le Conseil Départemental sur la faisabilité de ces modifications, les transports scolaires et les lieux d'arrêts de bus étant de leur responsabilité.

Fin de la réunion à 20h15